

TENNIS PAR EQUIPES 2022 – 2023

CHAMPIONNATS INTER-LIGUES SUD-EST

GENERALITES

A. Trois compétitions distinctes sont organisées :

- ✓ Championnat par équipes jeunes gens
- ✓ Championnat par équipes jeunes filles
- ✓ Championnat par équipes mixtes

B. Philippe Gars (Ligue SUD-PACA Nice) est responsable de l'organisation des compétitions inter-ligues, assisté de Marie-Noëlle Tourneur (LAURASU Grenoble), juge-arbitre : établissement des tableaux, programmation hebdomadaire, gestion des résultats, diffusion aux autres sites de ligues et aux responsables d'équipes par courriel, avec accusé de réception validant le calendrier proposé ; saisie en ligne des résultats individuels des joueurs. Les sites concernés se chargent de la réservation des terrains.

C. La date limite de dépôt des engagements est fixée au **13 octobre 2022**. La fiche d'engagement devra être intégralement remplie, avec la composition des équipes, les numéros de licences FF Sport U et FFT et le classement FFT. Chaque ligue se chargera d'envoyer à la FF Sport U les engagements de ses équipes. Une synthèse des équipes engagées pour chaque tournoi sera réalisée.

D. A l'issue de la phase d'inter-ligues, chaque ligue procédera à l'engagement définitif de ses équipes en phases nationales pour le 24 février 2023.

E. Une même équipe ne peut participer à plus d'une compétition (championnat féminin, masculin ou championnat mixte).

F. Composition des équipes :

- Jeunes gens : 4 joueurs titulaires
- Jeunes filles : 3 ou 4 joueuses titulaires
- Equipes mixtes : une jeune fille, trois garçons
- Pas de licence individuelle ou extérieure

G. La présence d'un JAE niveau 1 par équipe est fortement conseillée.

H. L'équipe qui *reçoit* ou qui est citée en premier (cas du terrain neutre) doit fournir les balles et la feuille de match **envoyée en amont** par Madame Tourneur ou Monsieur Gars.

I. La feuille de match doit être scannée et retournée à la LAURASU Grenoble **dès le lendemain** de la rencontre (LAURASU Site de Grenoble, 430 rue de la Passerelle – 38406 Saint-Martin d'Hères ou par mail : mntourneur@sport-u.com) pour l'homologation.

REGLEMENTS GENERAUX

1. – FORFAITS

- 1.1 Est déclarée forfait une équipe incomplète sur le terrain ou non présente, sauf cas de force majeure (tolérance : 15 minutes de retard)
- 1.2 Le forfait à domicile est *éliminatoire*.
- 1.3 Les frais d'arbitrage des rencontres et éventuellement de déplacement seront à la charge de l'équipe forfait.

2. – REPORTS

- 2.1 Les demandes de report peuvent être déposées jusqu'au vendredi précédant le match.
- 2.1 La demande de report se fait par écrit par le responsable d'équipe. Elle sera transmise à la LAURASU Grenoble qui validera la demande et informera le site qui gère l'organisation.
- 2.2 S'il n'y a pas de date de report possible le match est *perdu* pour l'équipe demandeuse.
- 2.3 L'équipe sollicitée a libre choix d'accepter ou de refuser le report, en accord avec le référént.

3 SANCTIONS SPORTIVES ET DISCIPLINAIRES

- 3.1 Les sanctions sportives sont appliquées conformément au règlement de la F.F.T.
- 3.2 Les sanctions disciplinaires sont examinées par la commission régionale de 1^{ère} instance (section EE, art 6 du règlement disciplinaire de la FF Sport U).
- 3.3 Si une équipe fait forfait sans prévenir l'équipe adverse et le site organisateur, elle aura à s'acquitter d'une amende d'un montant de 200 € (cf : règlement sports collectifs).

4 PRESENTATION DES LICENCES

- 4.1 Le contrôle des licences dématérialisées et des feuilles de match est sous l'entière responsabilité du juge-arbitre et/ou des deux capitaines.
- 4.2 Application **sans tolérance** de la règle 3.5 du règlement de la fédération au Titre III :
"L'étudiant ne pourra participer aux épreuves organisées par la FF Sport U, qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre) et au capitaine de l'équipe adverse de sa licence valide ou d'un justificatif authentifié par la ligue pour l'année en cours. Elle devra être accompagnée de la carte d'étudiant, de la licence FFT et d'un certificat médical (règlement FFT). Le capitaine peut avoir une photocopie de ces documents pour chacun des membres de l'équipe, pour simplification de la procédure.
- 4.3 En cas de fraude, les sanctions suivantes seront appliquées :
 - Match perdu par pénalité, suspension immédiate du joueur
 - La seconde fraude éliminera automatiquement l'équipe du championnat avec application de la règle 1.4 du présent règlement.
 - Cette disposition est rétroactive.

5 REMARQUES

- 5.1 Chaque équipe doit désigner un responsable s'il n'y a pas d'enseignant accompagnateur.
- 5.2 Chaque équipe ne pourra faire jouer que les joueurs dont le nom est inscrit sur la liste communiquée à la ligue concernée à la date limite de dépôt. Un remplacement ou complément d'une équipe ne pourra s'effectuer que par un joueur d'un classement *égal ou inférieur* au moins bon classement figurant sur la liste d'engagement.

- 5.3 Dans le cas où une A.S. présente des équipes dans plusieurs championnats, aucun des joueurs figurant sur une liste d'engagement ne pourra intégrer un autre championnat, quel que soit son classement.
- 5.4 Le capitaine se charge de la collation de son équipe durant le match (eau, fruits ...). Une collation d'après-match fournie par l'équipe qui reçoit est conseillée mais non obligatoire.

REGLEMENTS SPORTIFS

Se référer au guide sportif de la FF Sport U.

- ✓ Equipes composées de quatre joueurs pour les garçons, trois joueuses minimum pour le tournoi féminin, une fille et trois garçons pour le championnat mixte. Chaque équipe peut comporter un maximum d'une licence individuelle ou extérieur (règle 3.7 du règlement sportif fédéral).
- ✓ Tout remplacement ou complément de l'équipe pendant la phase de conférence ne pourra s'effectuer que par un joueur d'un classement égal ou inférieur au moins bon classement figurant sur la fiche d'engagement.
- ✓ Si une association sportive présente deux équipes, le joueur N° 1 de l'équipe 2 ne peut être mieux classé que le moins bon engagé de l'équipe 1.
- ✓ Aucun des joueurs de l'équipe 1 ne peut disputer de rencontres avec l'équipe 2, y compris si l'équipe 1 est éliminée.
- ✓ Engagements des équipes à faire auprès de la LAURASU Grenoble pour le 14 octobre 2021, avec copie pour le site d'appartenance.
- ✓ Les classements pris en compte pour le calcul du poids d'équipe seront ceux en vigueur à cette date (poids établi sur quatre joueurs chez les garçons et pour le tournoi mixte, trois chez les filles).
- ✓ Les rencontres se disputent en trois matches, deux simples et un double. Tous les matchs doivent être disputés.
- ✓ JG & Mixte : aucun joueur ne peut disputer plus d'un match. JF : si l'équipe se présente à 3, une joueuse est autorisée à jouer un simple et le double ; si l'équipe se présente à 4, chaque joueuse disputera au maximum un match (composition d'équipe déterminée avant le premier match).
- ✓ Les joueurs de simple sont désignés par ordre de force (classement FFT). Simple 1 meilleur ou identique que simple 2.
- ✓ Ordre des matchs : simultanément si trois terrains sont fournis par l'organisateur ou dans l'ordre suivant :
 - Garçons : double, simple N° 2 et simple N° 1
 - Filles : double et simple, puis deuxième simple (une des joueuses est autorisée à jouer un simple et un double uniquement si l'équipe n'est composée que de trois joueuses)
 - Mixte : double, simple filles et simple garçons
- ✓ En simple : deux sets gagnants - application du jeu décisif à 6/6 dans tous les sets.
- ✓ Pour tous les doubles
 - Format 4 : deux sets gagnants avec jeu décisif à 6/6. Application du NO AD à tous les jeux. Troisième set remplacé par un super jeu décisif en 10 points (2 points d'écart).
- ✓ En début de rencontre, le capitaine présente la liste des présents puis la composition de son équipe au juge-arbitre ou au capitaine adverse.